

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE SPECIALE
SÉANCE DU 4 JUILLET 2025**

Le quatre juillet 2025 à 13h45, l'Assemblée Spéciale de l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie s'est réuni, sur convocation du Président en date du 19 juin 2025.

Total des droits de vote				4 voix		
Au titre de la Commune de SERVOZ				1 voix		
Au titre de la Commune de PRAZ-SUR-ARLY				1 voix		
Au titre de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE				1 voix		
Au titre de la Commune de COMBLOUX				1 voix		
MEMBRES PARTICIPANTS TITULAIRES	Présent	Représent	Excusé/Abs	MEMBRES PARTICIPANTS SUPPLEANTS	Présent	Représent Excusé/Abs
Titulaires				Suppléants		
EVARD Nicolas	X			DEVOUASSOUX Carl		X
JACCAZ Yann		X		JOND Claude	X	
MATTEL Jean-Luc	X			BLANCHARD Gaëlle		X
MUFFAT-ES-JACQUES Christine		X		PERRIN Romain	X	
PARTICIPANTS						
Catherine MINOT Directrice – Christian DUPESSEY Président – Marlène CHANCRIN Directrice des Services – RADOUX Amandine Chargée de Communication – CHAZAT Margot Assistance administrative						

Total des votants présents ou représentés : 4
Le quorum est atteint, l'Assemblée Spéciale peut délibérer

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 2. Vote : Election des délégués qui siégeront à l'Assemblée Générale de l'EPF74**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : NICOLAS EVRARD

Le Président souhaite la bienvenue aux administrateurs et énonce les pouvoirs.

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE DERNIERE SEANCE

Aucune rectification n'ayant été demandée, le procès-verbal de la dernière séance de l'Assemblée Spéciale, qui s'est tenue le 15 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – VOTE : ELECTION DES DELEGUES QUI SIEGERONT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'EPF74

Chaque Commune adhérente à l'Etablissement Public Foncier mais non membre d'un E.P.C.I. adhérent à celui-ci est représentée dans une assemblée spéciale, en fonction de sa population. (Art 7 des Statuts)

- De 0 à 10.000 habitants : 1 délégué et 1 délégué suppléant,
- De 10.001 à 20.000 habitants : 2 délégués et 2 délégués suppléants,
- A partir de 20.001 habitants : 3 délégués et 3 délégués suppléants.

Cette assemblée spéciale élit un nombre de délégués pour siéger à l'Assemblée Générale, en fonction du cumul de population de ces communes et conformément à la règle de représentativité des E.P.C.I. au sein de l'Assemblée Générale. (Art 8 des Statuts)

- De 0 à 10.000 habitants : 3 délégués et 3 délégués suppléants

L'Assemblée Spéciale de l'EPF compte aujourd'hui **4 Communes pour 5 758 habitants.**

Les 4 délégués titulaires ou représentés de l'Assemblée Spéciale doivent élire **leurs représentants (3 titulaires et 1 suppléants)** pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF 74.

Les délégués, élus par ces communes pour les représenter, sont répertoriés dans le tableau ci-après.

 Membres de l'EPF 74	Population	Assemblée Spéciale	Assemblée Spéciale
		Titulaires	Suppléants
Servoz	1117	EVARD Nicolas	DEVOUASSOUX Carl
Praz-sur-Arly	1293	JACCAZ Yann	JOND Claude
Contamines-Montjoie (Les)	1141	MATTEL Jean-Luc	BLANCHARD Gaëlle
Combloux	2207	MUFFAT-ES-JACQUES Christine	PERRIN Romain

- ✓ Vu les articles 7 et 8 des statuts de l'EPF,
- ✓ Vu le cumul de Populations en vigueur à compter du 1er janvier 2024, qui est de **5 758 habitants** :

Le Président fait un appel à candidature parmi les 4 délégués titulaires :

➤ **L'Assemblée Spéciale, après en avoir délibéré : SONT ELUS**

Délégués TITULAIRES au sein de l'Assemblée Générale de l'EPF 74	Délégués SUPPLEANT au sein de l'Assemblée Générale de l'EPF 74
1 EVRARD Nicolas 2 MATTEL Jean-Luc 3 MUFFAT-ES-JACQUES Christine	1 JACCAZ Yann

Aucune autre question n'étant formulée, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance lève la séance à 14h00.

Le Président de séance,
Christian DUPESSEY

Le Secrétaire de Séance,
Nicolas EVRARD

Ensemble des délibérations visées par les services de la Préfecture, le 17/07/2025